

ARRETE DU MAIRE  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
PENDANT LA FÊTE DE LA MUSIQUE

Référence : 250617.1 POL-CIRC

Le Maire de la commune de BRAX,

VU le Code Pratique des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2215-1,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.27, R.44, R.227 et R.255 ;

VU l'arrêté interministériel du 25 Juillet 1974 relatif à la signalisation des routes ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier les règles de circulation pendant le temps d'occupation du domaine public ;

**ARRETE**

**Article 1** : Du samedi 21 juin 2025 à 08 heures au dimanche 22 juin 2025 à 03 heures :

- L'avenue du Château d'Eau sera fermée à la circulation au niveau de la place du Château.
- La circulation sera maintenue pour laisser le libre accès à l'impasse de la Mission.
- L'accès au 3 impasse de la Mission sera maintenu.
- La circulation se fera en double sens rue du Prieuré

**Article 2** : Les règles de circulation du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers au moyen de panneaux de signalisation et par affichage.

**Article 3** : Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques et Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Léguevin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brax, le 17 juin 2025

**Le Maire,**  
**Thierry ZANATTA**